



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

Séance du 09 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 9 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 27 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point °3 : 35

A partir du point n°4 : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point °3 : 40

A partir du point n°4 : 41

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien (à partir du point n°4), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Marie-Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BEAGUE Audrey, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Mme DURIBREU Fabienne, pouvoir donné à Mme LEROY Anne-Sophie

Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe

Mme PUCHOIS Claudine, pouvoir donné à M. KUJAWA Philippe

Mme RUCKEBUSCH Geneviève, pouvoir donné à M.RAVET Pierre-Luc

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme MURA Annick

Absent(e)s :

M.GISQUIERE Sébastien (jusqu'au point n°3 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D159 - Budget du Port - Vote du Budget Supplémentaire 2026.

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n° 2024D004 du 20 janvier 2026 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n°2026D041 du 03 mars 2026 relative à l'adoption du budget primitif,

Vu le Compte Financier Unique 2025 et l'affectation de résultat, présentés et votés ce jour,

En application de la réglementation en vigueur, le budget primitif des Collectivités Territoriales doit être voté au plus tard le 30 avril 2026.

Madame la Présidente développe les grands axes du budget supplémentaire chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement. Elle rappelle par ailleurs quelques données présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 20 janvier 2026.

Budget de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Montants
Charges à caractère général	79 075,00 €
Charges de personnels et frais assimilés	28 035,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
TOTAL	127 110,00 €

Budget de fonctionnement : recettes

Chapitres	Montants
Résultat d'exploitation reporté	89 900,93 €
Produits des services, domaine et ventes div	7 500,00 €
Subvention d'exploitation	29 709,07 €
TOTAL	127 110,00 €

Budget d'investissement : dépenses

Chapitres	Montants
Solde d'exécution de la section investissement	354 657,65 €
Immobilisations corporelles	14 500,00 €
TOTAL	369 157,65 €

Budget d'investissement : recettes

Chapitres	Montants
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
Subventions d'investissement	349 157,65 €
TOTAL	369 157,65 €

Le budget total est de 152 500 € en section de fonctionnement et de 369 157,65 € en section d'investissement.

Après avis favorable du Bureau, il est demandé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le budget supplémentaire selon les documents joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 09 juin 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

